



03/04/2022

Habilitation électrique HOv- BO

Initiale ou continue

A partir de 420 € HT

Informations générales

L'obligation de délivrer une habilitation électrique est fixée par le décret 2010-1118.

L'employeur est tenu de former ses salariés à la prévention du risque électrique pour les activités professionnelles où ce risque est présent.

Décret n° 2010-1118 et norme NF C 18-510

Prérequis

Savoir communiquer en Français (lire, écrire et parler)

Aucun autre prérequis demandé.

Personnel concerné par la formation

Toute personne chargée de réaliser des opérations d'ordre non électrique dans des zones à risques électrique.

Objectifs de la formation

Le candidat sera capable d'exécuter des opérations d'ordre non électrique dans un environnement à risques électrique.

Durée de la formation

1 jour

- ✓ Théorie : 6 heures
- ✓ Examen par QCM : 1 heure

Modalités et délais d'accès

Sessions de 6 à 12 stagiaires

Nous contacter

Dates des sessions, voir notre calendrier de formation et nous contacter pour l'organisation de nouvelles sessions.

Tarifs

A partir de 420,00€ HT



03/04/2022

Contact

Site internet : voir rubrique « nous contacter »

Mail : contact@formadistech.fr

Téléphone : 01 60 10 05 73

Adresse postale : 3, rue Blaise Pascal – ZA de la Vigne aux loups – 91380 CHILLY MAZARIN

Méthode

Partie théorique

Vidéoprotection, diaporama commenté, discussion heuristique, ...

Support de cours en manuel pédagogique

Partie d'évaluation

Examen de compétences par QCM papier mis à disposition des apprenants.

Contenu de la formation

Partie théorique :

- ✓ Réglementation en électricité
- ✓ Notions sur les grandeurs de base
- ✓ Dangers de l'électricité
- ✓ Zones à risque électrique
- ✓ Niveaux d'habilitation
- ✓ Moyens de protection
- ✓ Utilisation des matériels et outillages de sécurité
- ✓ Conduite à tenir en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique
- ✓ Application sur une installation type
- ✓ En supplément : Travaux Pratiques de 0,5 jour dans l'établissement du stagiaire (en option pour les exécutants, obligatoire pour les chargés de chantier ou domaine de tension HTB)

Modalité d'évaluation

Examen de compétences par QCM papier mis à disposition des apprenants, ou poste informatique des clients.

Taux de réussite

95 %

Taux de satisfaction

99 %



03/04/2022

Accessibilité aux personnes handicapées

- ✓ Prendre contact avec notre référent handicap Monsieur **Philippe FAUJEAU – 06 79 47 29 52**
- ✓ **Compléter le questionnaire « handicap »** en téléchargement sur notre site internet, ou en envoi sur demande auprès de notre référent handicap
- ✓ En cas de nécessité, des aménagements spécifiques pourront être étudiés et mise en place en collaboration avec le référent handicap, afin de mettre en place les outils, rythme, ou modalités particulières adaptées au handicap exprimé et de permettre aux personnes en situation de handicap de pouvoir être inclus au groupe d'apprenant dans les meilleures conditions possibles.